

Namur, le 29 avril 2025

Chère coopératrice, cher coopérateur,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à découvrir nos réalisations, le bilan de l'année 2024 ainsi que nos projets pour les années à venir, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) d'Émissions Zéro. Celle-ci se déroulera :

Le samedi 17 mai 2025**en la Salle Okavango, Rue Nanon, 98 à 5000 Namur (Mundo-N)**OJ :

De 9h00 à 9h30, accueil et inscription pour l'AGO.

À 9h30, Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs avec l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du Bureau : scrutateurs, secrétaire, président
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 25/05/2024
3. Présentations des éléments marquants des activités de 2024
4. Questions/réponses sur le rapport d'activité 2024
5. Présentation des modifications apportées au Règlement d'ordre intérieur (ROI)
6. Présentation des finances :
 - a. Comptes annuels 2024
 - b. Rapport de gestion 2024
 - c. Proposition d'affectation du résultat
 - d. Rapport des vérificateurs aux comptes
7. Questions/réponses sur les comptes annuels 2024
8. VOTE : Approbation des modifications au ROI
9. VOTE : Approbation des comptes annuels 2024
10. VOTE : Approbation de l'affectation du résultat et paiement des dividendes pour le 30/6/2024
11. VOTE : Élections de Thierry Laureys au poste d'administrateur
12. VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes
13. VOTE : Décharge aux administrateurs
14. VOTE : Désignation des vérificateurs aux comptes 2025 : appel à candidats
15. Présentation de l'évolution des activités
16. Présentation du budget 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) se clôturera à 12h30 et sera suivie d'un moment convivial autour d'un repas-sandwiches, auquel vous êtes chaleureusement invités selon les modalités décrites à la fin de ce courrier.

Pour vous permettre de préparer au mieux cette AG, et dans une logique de bonne gouvernance, tous les documents de l'AGO et ceux prescrits par le Code des Sociétés et des Associations sont disponibles dans l'espace coopérateur sur notre site internet (code d'accès «hydro») : le procès-verbal de l'AGO 2024, le rapport d'activités, le rapport de gestion du CA et les bilan et compte de résultat 2024... Ces documents peuvent vous être envoyés en version papier sur demande adressée à Émissions Zéro par courrier ou par courriel (info@emissions-zero.coop).

Attention, les questions se rapportant au rapport d'activités 2024, au rapport de gestion du Conseil d'administration, aux bilan et compte de résultat 2024, doivent nous être adressées par écrit pour le **lundi 12 mai au plus tard** et ce par courriel (info@emissions-zero.coop) ou par courrier postal au siège de la coopérative.

Afin de respecter le temps imparti à l'AGO, le Conseil d'Administration vous encourage à transmettre vos questions à l'avance par écrit, ce qui permettra de structurer au mieux les échanges tout en gardant un temps de discussion le jour J.

Les coopérateurs inscrits en tant que tel au registre des parts de la coopérative au 18/04/2025 auront le droit de participer aux votes sur simple présentation de leur carte d'identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles. Ils pourront également se faire représenter par un autre coopérateur en envoyant le formulaire de procuration ci-joint, dûment rempli et signé **pour le lundi 12 mai par courriel ou par courrier postal**. Nous vous rappelons qu'un coopérateur ne peut détenir plus de 5 procurations et que les procurations ne désignant pas de mandataire ne seront pas prises en compte.

Nouveauté cette année : venez en famille !

Pendant l'AGO, des activités gratuites encadrées par des professionnelles seront proposées aux enfants de 3 à 12 ans. Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire avant le 12 mai.

Pour nous aider à bien organiser cette journée, merci de confirmer votre présence via le formulaire en ligne :

🔗 <https://emissionszero.addme.coop/ag>

Pour accéder à la procédure, vous avez reçu avec ce courrier un code d'inscription unique — n'hésitez pas à le transmettre à un coopérateur si vous lui donnez procuration.

L'inscription à l'AGO, au repas et aux activités pour enfants se fait au même endroit : il suffit de compléter le champ « Remarques » du formulaire en ligne avec les infos utiles, par exemple : **Repas : oui/non, nombre – Animation enfants : prénom, nom de l'enfant, âge**. Et si vous préférez, vous pouvez aussi nous envoyer ces informations par mail à info@emissions-zero.coop.

Nous espérons vous retrouver nombreux le 17 mai à Namur et pouvoir échanger avec vous à cette occasion !

Nous vous prions de croire, chère Coopératrice, cher Coopérateur, à l'expression de nos sentiments distingués.

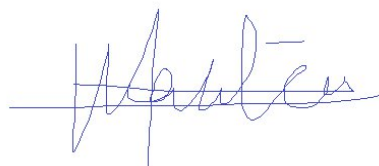
Gaetan Schwarzbaum

Président du C.A.



Anne Wouters

Directrice



PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2025

Je, soussigné, (Le(a) mandant(e)),

Représentant légal de [optionnel]

Demeurant :

Numéro registre national (au dos de la carte d'identité) :

Code d'inscription unique (facultatif) :

Empêché d'assister à l'Assemblée Générale d'Émissions Zéro SCRL du 17 MAI 2025.

Désigne pour me représenter à cette assemblée (**obligatoire**):

Mme/M. qui accepte, et donne
au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes les délibérations, voter, amender ou rejeter
les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au
cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces
et procès-verbaux.

Les procurations seront signées manuellement sur le présent formulaire de convocation. Seules
les signatures originales, légalement valables, seront recevables. Afin de permettre les
vérifications d'usage (validité des procurations, absences de doublons ...), les procurations
devront parvenir par courrier au siège social d'Émissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 NAMUR au
plus tard **le lundi 12 mai** ou par courriel. Dans ce cas, le coopérateur imprime sa procuration,
la signe, la scanne et la fait parvenir à info@emissions-zero.coop.

Fait à le 2025

Le(a) mandant(e)

(Signature précédée de la mention
manuscrite "Bon pour pouvoir")

Le(a) mandataire